

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL POUR LES ANNÉES 2017-2018-2019

AVIS EST DONNÉ par le soussigné:

QUE, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le rôle d'évaluation foncière triennal pour les années 2017-2018-2019 de la Municipalité de Saint-Polycarpe, préparé par «Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc.» a été déposé au bureau municipal le 14 septembre 2016, lequel entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, située au 1263, chemin Élie-Auclair, Saint-Polycarpe, aux heures régulières de bureau soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h du lundi au jeudi et le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable une demande de révision prévue par la Section 1 du Chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2017;
- Être déposée ou postée par courrier recommandé à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, 420, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, (Québec) J7V 2N1;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse précitée;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

QUE les renseignements seront décrits au verso de votre compte de taxes foncières 2017.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce quatorzième jour du mois de septembre deux mille seize.



Éric Lachapelle
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 septembre 2016, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 septembre 2016.



Éric Lachapelle